

Carte scolaire : déclaration du SNUipp

Le moins que l'on puisse dire c'est que le projet de carte scolaire qui nous est présenté est bien dans l'air du temps. Présenté dans le cadre des contraintes nationales que sont les Stratégies Ministérielles de Réforme (SMR), la LOLF et la décentralisation, il rentre effectivement bien dans ce carcan idéologique dont l'unique objectif est la réduction des dépenses sans se préoccuper des conséquences que cela pourrait avoir sur la qualité du service public d'éducation. Il est assez paradoxal de voir mis en avant la pédagogie pour justifier nombre de mesures contre les personnels et le quotidien des écoles. Il est tout aussi paradoxal de voir un processus de centralisation de gestion mis en place au niveau du rectorat alors qu'on nous parle continuellement des bienfaits de la proximité et de la gestion au plus près du terrain.

Le premier problème de cette carte scolaire est bien celui des effectifs.

Dans votre document vous parlez des prévisions « optimistes » des directeurs et vous décidez d'ailleurs de ne pas en tenir compte puisque le seul chiffre retenu est celui de l'administration. On peut se demander si cela sert encore à quelque chose de remplir les différentes enquêtes puisque l'on est par définition soupçonné de falsifier les chiffres et que ceux-ci sont revus au sein d'un bureau quelconque. Par ailleurs vous vous vantez d'un effort fait envers les maternelles de ZEP (abaissement du seuil de fermeture de 25 à 23). C'est une bonne mesure même si elle ne coûte pas grand chose. Par contre vous vous gardez bien de vous vanter d'avoir relevé le seuil de ferme-

ture en élémentaire hors ZEP de 26 à 27 ! Ce n'est qu'en regardant les données chiffrées que l'on s'aperçoit que pour récupérer des postes vous n'hésitez pas à changer discrètement les règles et à dégrader les taux d'encadrement hors ZEP. Au final avec vos propres chiffres c'est une balance de - 32 classes pour 500 élèves de plus, de nombreuses fermetures injustifiées et de nombreuses ouvertures non réalisées. Il est alors paradoxal d'écrire « qu'il s'agit de créer les meilleures conditions d'apprentissage pour tous les élèves ».

En ce qui concerne l'école maternelle

Lors de la réunion des directeurs d'écoles maternelle au lycée La Fontaine, nous avons déjà pu constater la méconnaissance des autorités académiques sur ce sujet. A la lecture de la carte scolaire nous voyons tout le mépris affiché envers cette école : on chiffre comme un surcoût le fait de ne pas être 30 par

classes en ZEP, les remplaçants iront en maternelle si vraiment ils n'ont rien d'autre à faire, on n'hésite pas à fermer des écoles et à les fusionner avec des élémentaires pour récupérer des postes en globalisant les effectifs, on n'hésite pas non plus à dire à certains directeurs de refuser des inscriptions ... Et après cela on va hurler après les enseignants parce que les élèves ne viennent pas le samedi matin !!! On est ici face à une vision rétrograde de l'école maternelle qui ressemble surtout à la volonté de revenir aux bonnes vieilles salles d'asile qui coûtaient quand même beaucoup moins cher. Ce n'est pas l'abaissement des seuils en ZEP qui va donner le change puisqu'une fois encore il s'agit de faire du chiffre en remplissant les classes avec les moins de 3 ans sans se poser la question des conditions spécifiques que nécessite leur scolarisation.

La question des remplacements

Outre le problème du nombre de



postes (reconnu par vous-même puisque vous abondez de 20 postes), c'est le problème de gestion qui est cette année au cœur du débat. Simplement par ce que c'est écrit dans le rapport de l'inspection générale il faudrait centraliser les brigades. Rappelons qu'aucune argumentation ne vient étayer cette affirmation. Par contre lorsqu'on regarde les statistiques du ministère qui compare 1992/1993 et 2002/2003 on s'aperçoit que si le taux d'absence globale a augmenté et que le taux de remplacement a diminué, l'efficacité du remplacement a nettement progressé. C'est justement à cette période qu'il avait été décidé d'abonder fortement les moyens de remplacement au niveau des circonscriptions pour que la réactivité soit meilleure. Il paraît donc très surprenant de vouloir « recentraliser » sauf à penser que le but réel n'est pas d'être plus efficace mais d'enterrer la fin des remplacements de courte durée. DMA et écoles d'application. Le fait que les DMA soient au chapitre « remplacement » n'est pas pour nous rassurer sur la façon dont on compte à terme les utiliser. Encore une illustration de la gestion à flux tendu qui va se faire au détriment des écoles et des élèves. Sous prétexte que l'Académie ne sait pas (!!!) ce que font les DMA dans les écoles où les postes IPEMF ne sont pas pourvus, il faudrait tout faire disparaître. Une fois encore on ne se préoccupe pas de la réalité des écoles puisque, dans un certain nombre de cas, les collègues DMA sont là depuis longtemps et sont pleinement intégrés à l'équipe ce qui ne peut qu'être profitable aux élèves. Là encore, en lien avec l'idée des pôles d'application (fausse-bonne idée) et les demandes de l'IUFM, n'y a-t-il pas le projet non plus de décharger les IPEMF mais de les remplacer au coup par coup ? N'y a-t-il pas aussi le projet de faire disparaître les écoles d'application (véritables lieux de formation) ainsi que leurs directeurs qui comme les spécialisés coûtent vraiment très cher ?

En ce qui concerne l'AIS

on devrait s'estimer heureux de garder le même nombre de postes ! Pourtant là encore on redéploie pour répondre aux nouveaux besoins qui se font jour. Nous ne contestons bien évidemment pas la nécessité de répondre aux demandes d'intégration. Ce que nous contestons c'est à la fois le manque de places

dans un certain nombre de structures qui sont parfois nécessaires et le fait que l'on prenne sur les moyens de l'adaptation pour répondre aux besoins d'intégration. Depuis des années nous dénonçons la politique délibérée qui consiste à créer des postes vacants en ne formant pas les gens pour mieux pouvoir fermer ces postes. C'est encore cela que nous retrouvons avec la fermeture de 12 postes G et 9 postes E qui disparaissent au détour du rattachement des classes d'adaptation aux circonscriptions. Ce rattachement des postes E aux réseaux est d'ailleurs une absurdité puisque le travail en réseau était déjà possible mais que par contre cela va poser des problèmes de crédits, d'utilisation de locaux et permettra surtout de fermer des postes de façon moins visible ; l'exemple des rééducateurs est à ce titre très éclairant. par ailleurs cela permet de supprimer nombre de directions spécialisées en niant totalement la spécificité de ces écoles et les compétences des collègues qui les dirigent.

En ce qui concerne l'ouverture de CLIS option D, si il est évident que les besoins sont là, nous pensons qu'à ne pas se poser le problème des conditions d'exercice dans ces classes, on court une nouvelle fois à la catastrophe. Ce seront encore une fois des classes qui fonctionneront avec des enseignants non spécialisés ce qui est une escroquerie vis à vis des familles et inadmissible pour les collègues qui le plus souvent sont en plus débutants.

La création des Maîtres d'Aide à l'Intégration est une mesure que nous considérons comme positive. Pour autant, ça ne peut pas être une politique suffisante pour répondre aux demandes. Les collègues ne peuvent pas à la fois voir leurs effectifs augmenter, les personnels de RASED disparaître et intégrer des élèves handicapés dans de bonnes conditions. Compter sur la bonne volonté ne peut pas servir de politique de l'AIS.

Les maîtres supplémentaires

La difficulté scolaire ce n'est pas que l'AIS. Une bonne mesure (même si très limitée) avait été la création de demi-postes de maîtres supplémentaires dans quelques écoles du groupe 5. Cette mesure que nous avons soutenue n'a pas été évaluée et son extension n'est apparemment pas à l'ordre du jour. Pourtant même s'il y a eu quelques balbutiements inévitables, la mesure est

vécue comme positive par nombre de collègues ; nous demandons qu'un bilan soit fait rapidement et que la mesure puisse être étendue à d'autres écoles en lien avec une formation spécifique et avec le nécessaire temps de concertation.

Fléchage de postes

Vous évoquez dans votre document l'éventualité de flécher des postes dans les écoles n'ayant pas répondu à vos offres de stages langues vivantes. Nous pensons que cette mesure est absurde et irait y compris à l'encontre de ce que vous souhaitez. Ce ne sont pas des écoles mais des individus qui ont été sollicités. Par ailleurs nombre de raisons objectives peuvent expliquer le refus de certains collègues. Enfin vous avez vous-même reconnu récemment qu'il fallait progresser sur la qualité de l'offre de formation. Il serait judicieux de progresser dans ce sens plutôt que de se heurter aux collègues.

ZEP/REP

Enfin nous ne pouvons pas terminer sans évoquer le problème des sorties de ZEP et REP. Nous avons toujours dit que nous n'étions pas opposés à une redéfinition de la carte à condition que cela se fasse de façon transparente, concertée et sur la base de critères objectifs. Ce n'est manifestement pas l'option que vous avez choisie puisque vous sortez de ZEP ou de REP, 3 écoles de façon totalement arbitraire sans mettre à plat l'ensemble des données. Vous avez même prétendu ne pas avoir les documents qui ont permis la redéfinition de la carte en 1998 ; nous les tenons à votre disposition. En tout état de cause, votre méthode n'est pas acceptable comme n'est pas acceptable que vous ayez intimé l'ordre aux directeurs de réunir un conseil d'école extraordinaire pour expliquer votre décision aux parents et ce, au mépris de toute réglementation.

Au final vous comprendrez bien que nous sommes en total désaccord avec la philosophie sous tendue par votre projet. Après l'insulte qu'a constitué le rapport des IG, au moment où le projet de loi d'orientation va être débattu à l'assemblée la lecture de vos mesures ne peut que nous inquiéter sur le devenir du Service Public d'Education.